Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 001-210100780-20260119-DE_009_2026-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHALLEX
Délibération n° 09-2026

Nombres de conseillers :	**18**	L'an deux mille vingt-six,
En exercice :	**18**	Le 19 janvier
Présents :	**11**	Le Conseil Municipal de la commune de Challex, dûment convoqué,
Votants :	**14**	est réuni sous la présidence d'Aline HOFER FAVRE, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 janvier 2026

Présents : Aline HOFER FAVRE – Michel PETER – Patricia ALTHERR -– Jean-Pierre SZWED – Brigitte FLEURY - Corentin RINALDI – Françoise SUDAN – Martial MEDA – Raquel CAJARAVILLE ORTIGUEIRA Nolwenn SUDAN - Jocelyne BLAZER

Absents ayant donné procuration : Marie-Julie SENEZE donne procuration à Raquel CAJARAVILLE ORTIGUEIRA - Sandrine SHAW donne procuration à Patricia ALTHERR - Xavier MAIRE donne procuration à Michel PETER

Absents : Cédric HERNALSTEENS - Yoann FURNON - Cyrielle CHAMOT - Nicolas JAN

Secrétaires de séance : Michel PETER et Françoise SUDAN

Objet : Ajustement du devis pour la réfection de la voirie de la rue des Prairies Reprise de la délibération n°31-2025 du 30 juillet 2025

Madame le Maire expose à l'Assemblée que, dans le cadre de la réfection de la chaussée de la rue des Prairies, l'entreprise **Eurovia Alpes** a procédé à des ajustements du devis initialement approuvé.

Elle précise que :

- le montant initial du devis, approuvé par délibération n°31-2025 du 30 juillet 2025, s'élevait à **49 555,05 € HT**
- le montant du devis ajusté s'élève désormais de **49 793,56 € HT**, soit une différence de **238,51 € HT** correspondant à **286,21 € TTC.**

Cette variation de prix résulte notamment :

- de l'ajout de la création d'un avaloir à grille afin de renforcer la canalisation des eaux pluviales
- du réajustement de certains métrés rendu nécessaire pour l'évolution des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à **l'unanimité** :

- **D'approuver** la révision du devis de l'entreprise Eurovia Alpes relatif à la réfection de la chaussée de la rue des Prairies, portant le montant à **49 793,56 € HT**.
- **D'autoriser** l'émission d'un **mandat complémentaire d'un montant de 286,21 € TTC** au profit de l'entreprise Eurovia Alpes afin de régulariser la différence constatée.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Fait à Challex, le 19 janvier 2026
Le Maire,
Aline HOFER FAVRE

MAIRIE DE CHALLEX DEPARTEMENT DE L'AIN

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture et affichée le :